

chese. Tout cela est élaboré dans le bill que je me propose de déposer si la résolution est adoptée.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): A propos de cette division des marins, est-ce la première fois qu'elle est l'objet d'une prévision dans le budget de la Royale gendarmerie à cheval? Et le cas échéant, dans quelles proportions pour le littoral de l'Atlantique et celui du Pacifique respectivement?

L'hon. M. GUTHRIE: Ce n'est pas la première fois; ils ont toujours été compris dans le crédit. Cette résolution ne change en rien le crédit, mais le personnel aura maintenant droit au classement, qu'il s'agisse d'officiers de bord ou d'hommes d'autres grades de la division des marins. Il y a le capitaine, son assistant, le second, et ainsi de suite, dans le service de la marine. Je ne puis dire comment ce dernier est partagé dans le moment, mais la plus grande partie se trouve dans les eaux septentrionales à l'est et à l'ouest de l'océan Arctique. Les gendarmes qui sont dans les eaux de la Colombie-Anglaise et du littoral de l'Atlantique sont employés en grande partie à un service de prévention, alors que ceux qui sont dans les eaux septentrionales font un travail de policiers.

M. CASGRAIN: Quelqu'un est-il chargé spécialement de l'administration du service dans la province de Québec?

L'hon. M. GUTHRIE: Tout le service est sous la direction du major général MacBrien, commissaire de la gendarmerie.

M. CASGRAIN: Mais en ce qui concerne la province de Québec et ce service de la marine, y a-t-il un officier spécial à la tête, un sous-chef, quelque soit son titre?

L'hon. M. GUTHRIE: Je ne puis mentionner son titre, mais lorsque le bill sera déposé j'aurai ce renseignement.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Combien de provinces sont directement sous la surveillance de la Royale gendarmerie à cheval?

L'hon. M. GUTHRIE: Toutes, excepté la Colombie-Anglaise, l'Ontario et Québec.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Y a-t-il actuellement des négociations au sujet d'aucune de ces provinces?

L'hon. M. GUTHRIE: Il y a eu une discussion improvisée avec les membres du gouvernement de la Colombie-Anglaise, lorsqu'ils étaient ici pour la conférence impériale, mais sans résultat. Le gouvernement de cette province étudie peut-être cette question, mais je n'ai rien appris d'eux depuis.

[L'hon. M. Guthrie.]

M. JACOBS: Le ministre peut-il nous dire quel est l'effectif de la gendarmerie dans tout le pays?

L'hon. M. GUTHRIE: Dans tous les services, 2,517, dont 350 dans celui de la prévention.

M. JACOBS: Et est-il jugé nécessaire de n'avoir que deux inspecteurs vétérinaires?

L'hon. M. GUTHRIE: Il y a plusieurs médecins vétérinaires, mais le grade de médecin vétérinaire adjoint n'a jamais été reconnu dans la loi. Il y a deux adjoints, l'un à Régina, et l'autre ici, à Ottawa. Nous n'avons des chevaux qu'à un ou deux endroits. Je pense que le nombre total des chevaux n'est que de 293 maintenant, bien que nous ayons gardé le nom de Royale gendarmerie à cheval du Canada. Nous avons plus de voitures automobiles que de chevaux pour les fonctions de la police, mais dans ces deux villes, il y a des médecins vétérinaires adjoints dont le grade n'a jamais été reconnu par la loi.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Le ministre veut-il nous dire quelle a été l'augmentation de l'effectif depuis trois ans? Quel était l'effectif il y a trois ans?

L'hon. M. GUTHRIE: Il y a trois ans, nous n'avions pas le service de répression. Je crois que l'effectif devait être à peu près de 1,600 ou 1,700. J'aurai le chiffre exact lorsque le bill sera examiné en comité.

M. CASGRAIN: Le ministre peut-il nous dire combien de ces navires sont en commission dans la province de Québec?

L'hon. M. GUTHRIE: Non, je ne le puis pas.

L'hon. M. HEENAN: Le ministre a-t-il dit que les pensions aux veuves et aux enfants seraient de 50 p. 100 de la paye?

L'hon. M. GUTHRIE: Non, 50 p. 100 du montant auquel un homme aurait droit en prenant sa retraite. Si un gendarme est tué dans l'exécution de ses devoirs, la moitié du montant de sa pension serait remis à sa famille. Je dirai que l'ancienne manière de voter les montants annuellement était assez incommode dans certains cas. Un constable a été tué dans le nord de la Saskatchewan l'an dernier; deux bandits ont tiré sur lui. Il a été tué dans l'accomplissement de ses devoirs, et sa veuve fut laissée sans un sou. Et elle a continué de vivre sans argent jusqu'à ce que le Parlement lui eût voté une certaine somme. Elle fut aux crochets de ses amis durant six ou sept mois. Si cet amendement est adopté, une veuve, dans les mêmes circonstances, recevrait de l'aide en deux ou trois semaines.